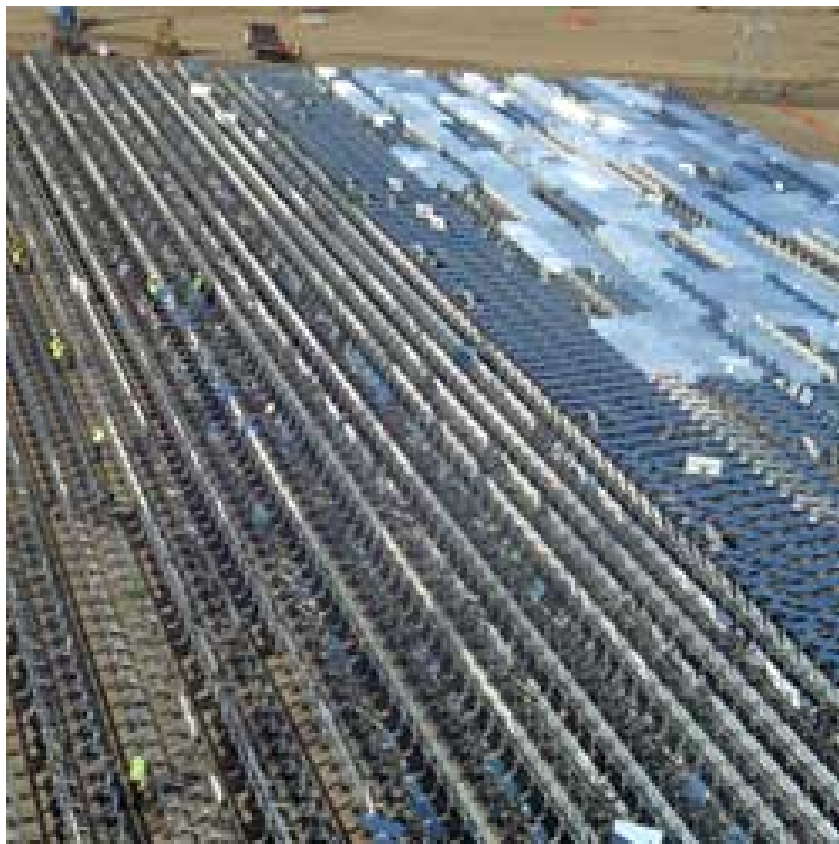




## **NOTE DE VEILLE DU SECTEUR ENERGETIQUE (Informations du 13 janvier 2010)**



**GAZ NATUREL**

### Gaz russe: les tarifs menacent l'industrie ukrainienne (Kiev)

(src: RIA Novosti)

Suite à la hausse des prix du gaz russe, l'Ukraine risque de perdre en 2010 son industrie chimique et de subir des pertes dans le secteur métallurgique, a annoncé lundi à Kiev le conseiller du président ukrainien en charge de la sécurité énergétique internationale, Bogdan Sokolovski.

"Nous affirmons que si en 2010 la situation (relative au prix du gaz, ndlr) ne change pas, avant la fin de l'année en cours l'Ukraine perdra définitivement sa branche chimique et subira des pertes considérables dans le secteur métallurgique", a-t-il indiqué.

Le conseiller du président Iouchtchenko, connu pour être farouchement hostile aux contrats gaziers actuels, a en outre souligné que les pertes dans les secteurs métallurgique et pétrochimique étaient déjà perceptibles, suite à la politique en matière de tarifs gaziers.

"Courant 2009, l'Ukraine a pratiquement perdu 50% de son industrie chimique et pétrolière et nous sommes en train d'en faire de même avec notre secteur métallurgique: le groupe Union industrielle du Donbass a vendu aux Russes 50% plus deux actions", a expliqué M.Sokolovski.

Après avoir été évincés du marché extérieur, les producteurs ukrainiens de combustible minéral subissent une pression réelle au sein du marché intérieur, a-t-il ajouté.

"Après la hausse de prix du gaz pour l'industrie chimique, ce dernier se vend en Russie à 80 dollars, contre 198 dollars en Ukraine. Le prix final dépendant du tarif des matières premières, notre production chimique n'est pas compétitive", a conclu le responsable.

## ELECTRICITE

### **Electricité : les exportations françaises ont chuté de moitié en 2009**

(src : AFP)

**Les exportations nettes d'électricité de la France ont chuté de moitié en 2009, tombant à leur plus bas niveau depuis le milieu des années 1980, a annoncé le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) mercredi dans son bilan annuel.**

Le solde net des exportations d'électricité françaises a atteint 24,6 térawattheures (TWh) en 2009, en baisse de 47% par rapport à 2008.

Il s'agit du chiffre le plus bas depuis le milieu des années 80, époque à laquelle le parc nucléaire français était encore en cours de construction. La France, qui est traditionnellement exportatrice d'électrons grâce à ses 58 réacteurs nucléaires, a été importatrice nette d'électricité pendant 57 jours en 2009, contre 6 jours seulement en 2008.

Elle avait été en octobre importatrice nette d'électricité sur un mois entier, pour la première fois depuis 27 ans.

Le pic d'importation a été atteint le 16 décembre, avec 140 gigawattheures (GWh) net d'importation.

"Cette évolution est liée à la baisse de la production française d'électricité", qui a reculé de 5,5% en 2009, indique RTE, qui gère les lignes à haute tension. La filiale d'Electricité de France (EDF) précise que la production des centrales nucléaires française a baissé de 6,8% en 2009, à 390 TWh, atteignant ainsi son plus bas depuis 1999.

De nombreux réacteurs nucléaires ont été arrêtés cet hiver, au plus fort de la demande hivernale, pour des accidents divers ou des opérations de maintenance.

En outre, des grèves intervenues ce printemps ont désorganisé le planning de maintenance et de rechargement en uranium des réacteurs.

La production des centrales hydrauliques a elle reculé de 9,2%, tombant à son plus bas niveau depuis 2006.

EDF, qui gère 640 barrages en France, impute ce déficit de production à de moindres précipitations dans les Alpes et le centre de la France. Les lacs étant moins remplis qu'à l'accoutumée, EDF n'a pas pu déclencher ses turbines aussi souvent que l'an dernier.

La production des éoliennes a elle bondi de 40% (elle a été multipliée par 20 en 6 ans) mais elle ne représente toujours que 1,5% seulement de l'électricité française.

La consommation d'électricité est elle en baisse de 1,6% à 486 TWh, sous l'effet de la crise économique.

Les grandes industries ont vu leur consommation baisser de 8,6%, tandis que celle des PME-PMI reculait de 3%.

En revanche, les particuliers, services publics et petits professionnels ont consommé 2% d'électricité en plus qu'en 2008.



## Les nouvelles conditions d'achat d'électricité solaire

(src :MEDDEEM)

**L'Etat français publie ce matin de nouveaux tarifs d'achat de l'électricité solaire, tout en changeant les règles pour les projets déposées au cours des derniers mois.**

Il averti également qu'une bulle spéculative s'est constituée depuis le mois de novembre 2009, à cause de l'effet d'anticipation du changement des tarifs au 1er janvier 2010. Aussi, le Gouvernement a décidé que les projets pour lesquels la demande d'achat de l'électricité a été formulée à compter du 1er novembre 2009 et n'ayant pas fait l'objet d'une demande complète de raccordement au réseau public le 11 janvier 2010 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'achat de l'électricité aux nouvelles conditions tarifaires.

Au 1er janvier 2010, le tarif de **58 c€/ kWh**, considéré par le gouvernement comme "le plus élevé au monde", est maintenu pour **les installations avec « intégration au bâti »**, lorsqu'elles sont intégrées à des bâtiments d'habitation, d'enseignement ou de santé. Pour les autres bâtiments (bâtiments de bureaux, industriels, commerciaux, agricoles, ...), le tarif est fixé à **50 c€/ kWh**.

Les règles d'intégration au bâti sont améliorées, de sorte que ce tarif favorise les solutions architecturales et esthétiques les plus accomplies, et positionne les industriels et artisans sur un secteur innovant et à forte valeur ajoutée. **Ces tarifs d'« intégration au bâti » sont réservés aux bâtiments existants** (à l'exception des bâtiments d'habitation pour lesquels des contraintes techniques et architecturales existent dans le neuf comme dans l'existant).

Les installations avec **« intégration simplifiée au bâti »** pourront bénéficier d'un nouveau tarif, fixé à **42 c€/ kWh**. La création de ce nouveau tarif favorisera le

développement du solaire sur les bâtiments professionnels (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, ...), pour lesquels des solutions totalement intégrées au bâti ne sont pas toujours possibles.

**Les installations au sol pourront toujours bénéficier du tarif de 31.4 c€/ kWh .** En outre, pour les installations au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc, le tarif sera varié désormais de 31.4 c€/ kWh pour les régions métropolitaines les plus ensoleillées à 37.7 c€/ kWh pour les régions les moins ensoleillées. Cette modulation géographique permettra une meilleure répartition des centrales solaires sur le territoire national. Afin de garantir une bonne insertion environnementale des centrales solaires, de prévenir les éventuels conflits d'usage et d'améliorer la concertation locale, un décret du 19 novembre 2009 (Journal officiel du 20 novembre 2009) précise que ces installations doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire, d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

**Les formalités administratives sont simplifiées**, avec la suppression des obligations déclaratives et du certificat délivré jusqu'ici par les DREAL/DRIRE. Seule une attestation sur l'honneur est désormais exigée pour déterminer le régime tarifaire applicable.

**Ces nouveaux tarifs seront maintenus inchangés jusqu'en 2012.** Afin de donner une visibilité de long terme aux acteurs, le projet d'arrêté comprend une formule d'indexation dégressive des tarifs à compter de 2012, qui permettra d'ajuster le niveau de soutien à l'évolution des prix générée par les évolutions technologiques.

**Ce nouveau dispositif tarifaire s'applique uniquement aux nouveaux projets.**

Les projets faisant déjà l'objet d'une demande de contrat d'achat de l'électricité avec EDF ou pour lesquels un contrat d'achat a déjà été signé continuent à bénéficier du régime tarifaire fixé en 2006.

### Des couches minces pour le solaire thermique

(src : LesEchos)

**Dès la fin des années 1970, des scientifiques suédois cherchent à mettre au point des capteurs solaires thermiques. Le projet, baptisé « Sunstrip », est soutenu par le producteur et distributeur d'électricité suédois Vattenfall et par le finlandais Gränges Aluminium. Ayant survécu à la traversée du désert de l'ère du pétrole bon marché, l'entreprise issue de ces travaux, S-Solar (ex-Earthsun Technology), commercialise une gamme de capteurs et d'échangeurs de chaleur dans une vingtaine de pays et affiche des taux de croissance annuels proches de 30 %.**

Ses produits sont basés sur la technologie de couches minces développée dans le cadre de Sunstrip. Les capteurs sont composés de trois couches nanométriques : une première, transparente, qui laisse passer le rayonnement thermique tandis que la deuxième absorbe la lumière. Une troisième, de 50 nanomètres, exerce une action antireflet qui minimise la réfraction. C'est ce qui confère à l'ensemble, déposé sur une plaque d'aluminium, un rendement de 75 à 85 %, nettement supérieur aux 15 % des panneaux solaires photovoltaïques standards.

L'entreprise emploie une quarantaine de personnes dont une petite dizaine en R&D, activité à laquelle elle consacre 15 % de son chiffre d'affaires (10 millions d'euros en 2009). S-Solar s'appuie également sur des collaborations avec les universités d'Uppsala, Göteborg et Lund.

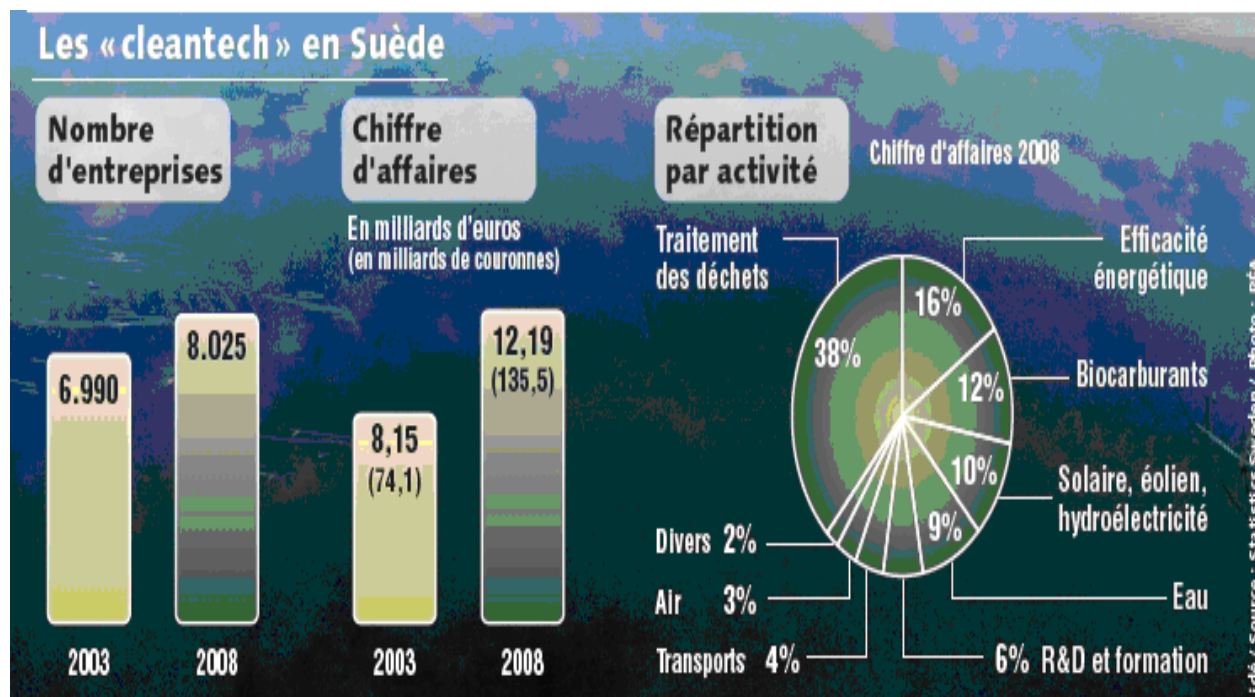
# ENERGIES RENOUVELABLES

## Technologies : la Suède a la fibre verte

(src : LesEchos)

Si la Suède est la championne européenne pour l'utilisation des énergies renouvelables, c'est d'abord grâce à l'exploitation de sa forêt. Les pouvoirs publics mènent une politique incitative, notamment en faveur des start-up.

Parce que son territoire est couvert de forêts, la Suède a fortement misé sur l'exploitation de la biomasse, dont elle tire une grande partie de son énergie.



En Suède, 44 % de l'énergie et 52 % de l'électricité consommés proviennent de sources renouvelables, ce qui place le pays en tête de l'Europe (l'objectif européen est de 20 % en 2020). En effet, la Suède n'a pas attendu la récente prise de conscience du réchauffement climatique pour chercher à s'affranchir des énergies fossiles. Dès les années 1970, elle a cherché des solutions alternatives. Elle disposait pour cela de sérieux atouts naturels puisqu'une grande partie de son territoire est couverte de forêts et qu'elle n'est que faiblement peuplée. Elle compte, en effet, 9 millions d'habitants pour 450.000 km<sup>2</sup>, quand l'Espagne pour une superficie comparable en abrite 46 millions.

Logiquement, le pays a donc fortement misé sur l'exploitation de la biomasse, sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et, plus accessoirement, sur les biocarburants. En revanche, la Suède n'est championne ni de l'éolien, dont elle laisse la prééminence aux Danois, ni du solaire, où les Allemands et les Européens du Sud dominent, ce qui n'exclut pas quelques.

« La Suède compte de bons ingénieurs et elle a un tropisme culturel pour la préservation de l'environnement, explique Aaron Kaplan, qui anime le Stockholm Cleantech Business Network, mais elle n'est pas très douée pour transformer les

*inventions technologiques en produits capables d'alimenter la croissance d'entreprises et donc la création d'emplois. »*

### **100 millions d'euros d'aides**

Le manque d'entrepreneurs compétents ou de projets suffisamment convaincants au plan économique dissuade aussi le capital-risque d'investir, comme le reconnaît Anders Frisk, fondateur de Sustainable Technologies Fund. Un point de vue partagé par Jörgen Bladh, associé chez Northzone, qui y voit aussi le reflet du manque d'engouement des Suédois pour la création de start-up en général, quel que soit le secteur. Pour ne pas laisser les « cleantech » aux seules grandes entreprises d'énergie ou de gestion de l'eau, des réseaux regroupant les start-up du secteur se sont constitués, au plan national avec l'incubateur virtuel Sweden Cleantech Incubators ou au plan plus local avec à Stockholm, par exemple, le Stockholm Cleantech Business Network.

Outre un environnement fiscal et réglementaire favorable, les pouvoirs publics, désireux de compenser un investissement privé jugé trop frileux, ont aussi décidé d'investir 1 milliard de couronnes (100 millions d'euros) entre 2008 et 2010 via les grands fonds d'investissement public (Industrifonden, Vinnova, Nutek, Almi..) dans les projets d'efficacité énergétique, de biocarburants de seconde génération, l'éolien, les villes durables...Quant à l'Agence suédoise de l'énergie, elle accorde aux projets jugés viables des prêts complémentaires et une assistance au développement commercial. Car la Suède est un petit marché. Ses entreprises doivent donc très vite franchir les frontières.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Stockage de CO2: les associations alertent JL Borloo**

(src : FNE)

**Inauguré hier par Total à Lacq dans les Pyrénées-Atlantiques, le site de captage et de stockage de CO2 (CSC) provoque des remous parmi les associations environnementales qui le juge "dangereux, coûteux, inutile" et le qualifie de "simple greenwashing".**

A ce titre, 9 associations signataires ont adressé une lettre au Ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo et lui demandent notamment "de ne cautionner en aucune manière cette manifestation, que ce soit par (sa) présence ou celle de (sa) secrétaire d'Etat".

Selon les signataires, la technologie du CSC fait l'objet d'une controverse et présente de "*très grandes incertitudes, des risques et une inutilité publique*". Ils s'appuient également sur l'Institut National de l'environnement industriel et des risques( **INERIS**) qui demande une étude plus approfondie des risques de la technique avant toute mise en œuvre.

Les associations dénoncent l'aspect risqué du projet pour les riverains du projet : "*le CO2 est mortel à 5% de concentration dans l'air, et est absolument indétectable et inodore. Total n'a pas réussi à identifier des bio-indicateurs qui pourraient révéler une fuite de ce gaz stocké. En outre, les sondes sismiques de fond du puits sensées avertir en cas de mouvements de terrain sont aujourd'hui hors service, avant même le démarrage de l'injection*".

Elles alertent également le ministre sur un autre **site d'injection du CO2 à Jurançon**, situé sous les vignobles qui à long terme, provoquerait "une acidification des terrains liée à des remontées du CO2 par les micro-fissures des terrains".

Par conséquent, elles annoncent avoir déposé un recours devant le tribunal administratif de Pau.

**Liste des signataires :**

ASE- Association Santé-Environnement Bassin de Lacq

CJE - Coteaux de Jurançon Environnement

SEPANSO-Béarn

Fédération SEPANSO

FNE -France Nature Environnement

Les Amis de la Terre

RAC – Réseau Action Climat

CLER – Comité de Liaison des Energies Renouvelables

Aquitaine Alternatives

## **2010, année charnière pour le bâtiment écologique ?**

(src : GreenUnivers)

La tendance écologique dans la construction et la réhabilitation du bâtiment devrait se confirmer en 2010. Des études américaines pointent la forte croissance à venir du marché à l'horizon 2013-2015. Son développement sera davantage soutenu par des intérêts économiques que par une exigence environnementale.

### **Projections optimistes aux France**

Le « bâtiment vert » pourrait ainsi représenter près de 50 % du parc non résidentiel en France en 2015, contre 15% environ aujourd'hui. C'est ce que révèle une étude du fonds de capital-risque Good Energies, citée par le Wall Street Journal.

Le cabinet américain McGraw-Hill Construction confirme cette tendance. En octobre dernier, il estimait que la part des réhabilitations vertes pourrait atteindre 20 à 30 % du marché américain de la réhabilitation (sur les grands projets) dans les cinq ans à venir, contre 5 à 9% aujourd'hui. Il grimperait ainsi entre 10,1 et 15,1 milliards de dollars en 2014, contre 2,1 à 3,7 milliards de dollars en 2009.

### **Coût à la baisse, retour sur investissement à la hausse**

Malgré la nécessité de construire des bâtiments plus respectueux de l'environnement, les leviers seront avant tout économiques et financiers.

Mi-2009, une autre étude américaine soulignait que le surcoût d'un bâtiment écologique n'était que de 2% par rapport à un bâtiment traditionnel. A cela s'ajouterait une réduction de 33% de la consommation énergétique et l'amélioration du cadre de vie des occupants.

McGraw-Hill Construction va plus loin en détaillant les motivations des propriétaires. 76% d'entre eux sont avant tout intéressés par la réduction des coûts, 64% par le retour sur investissement élevé et 60% par la satisfaction de leurs locataires. Un argument qui joue aussi dans le tertiaire : 71% des employés seraient plus satisfaits dans des bâtiments verts... et donc plus productifs.

### **Valorisation supérieure du bâti vert**

La valorisation du bâtiment vert sera également un élément déterminant. La valeur d'un actif immobilier aux caractéristiques écologiques va devenir peu à peu supérieure à celle d'un bâtiment traditionnel.

Enfin, en 2010, les pouvoirs publics vont constituer un autre moteur du marché, aux États-Unis comme en France, avec des incitations financières et des contraintes réglementaires pour promouvoir le bâtiment durable.

Encore émergents en 2009, les équipements éco-efficients bénéficieront de cette dynamique : systèmes de chauffage et de ventilation propres, équipements d'isolation ou encore systèmes d'économie d'eau et logiciels de gestion énergétique. Sur le devant de la scène également les biomatériaux et la végétalisation du bâti.

## NUCLÉAIRE

### Nucléaire: accord européen sur les garanties intégrées

(src : Commission Européenne)

**L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en coopération avec la Commission européenne, est parvenue à un accord sur les modalités de mise en œuvre des "garanties intégrées" dans tous les États de l'Union européenne non dotés d'armes nucléaires menant des activités nucléaires significatives.**

*"Cette étape importante est l'aboutissement des efforts constructifs communs déployés par toutes les parties concernées. Elle signale clairement l'importance donnée par l'UE et ses États membres ainsi que l'AIEA au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire», a déclaré M. Andris Piebalgs, commissaire à l'énergie.*

*"Une fois conclu avec une confiance suffisante que les activités nucléaires d'un État sont purement pacifiques, les garanties peuvent être appliquées d'une façon moins coercitive et plus personnalisée. La charge d'inspection incombant à l'État s'en trouvera réduite, ainsi que l'effort d'inspection à déployer par l'AIEA, tout en permettant à celle-ci de maintenir sa conviction que toutes les matières nucléaires servent à des fins pacifiques" , a déclaré M. Olli Heinonen, directeur général adjoint et chef du service des garanties de l'AIEA.*

**Le traité de non-prolifération (TNP)** est le principal acte international portant interdiction de la diffusion des armes nucléaires. Il charge l'AIEA de vérifier, par l'application de "garanties", que les matières nucléaires ne sont pas détournées à des fins d'armement nucléaire ou pour fabriquer des engins explosifs nucléaires. Les garanties de l'AIEA revêtent la forme d'accords de garantie complets et de protocoles additionnels qui permettent à l'AIEA de conclure que toutes les matières nucléaires servent à des fins pacifiques dans un État.

Dans l'Union européenne, les garanties nucléaires sont mises en œuvre sur la base du traité Euratom et d'accords tripartites entre Euratom, ses États membres et l'AIEA.